

---



---

 HIST. ZARINGO-BADENSIS. 213
 

---

gneur Marquis a dit avoir sur le Chateau de Landskron situé en Alface, sur les frontieres du Zuntgau, Lesquels dits Sieurs Commissaires après avoir examiné toutes les raisons tant de sa Majesté, que du dt. Seigneur Marquis de Dourlach, qu'ils déclarent & consentent au nom du dt. Seigneur Marquis tant pour lui que pour tous ses heritiers, successeurs, & ajans cause en tant qu'il en est besoin que le dt. Chateau de Landskron demeure à toujours à Sa Majesté pleinement & paisiblement en tous droits de propriété, souveraineté & toute sorte de Jurisdiction, & le dt. Sr. Colbert au nom qu'il agit, bien informé que l'intention de Sa Majesté est de traiter favorablement le dt. Seigneur Marquis de Dourlach au sujet de ses dt. pretentions sur le dt. Chateau de Landskron, qu'il promet & accorde sous le bon plaisir de Sa Majesté tant pour lui, que pour ses hoirs vne rente annuelle à perpétuité de trois mil liures tournois sur le peage D'Ottmarsheim, qui lui sera payée & a ses dt. hoirs par les fermiers des dt. Peages, à commencer du premier Janvier 1664. lesquels rapportant la quittance du dt. Seigneur Marquis feront bien & valablement déchargez du paiement des dts Trois mil livres, sur le prix de leur ferme. Pour l'exécution de laquelle transaction le Roy a obligé spécialement le dt. peage d'Ottmarsheim & généralement tous les revenus de son Domaine d'Alface, & le dt. Seigneur Marquis tous ses biens, meubles & immeubles, présents & à venir & ont promis les dts. Sieurs Députez de faire ratifier les presentes dans six semaines, ainsi signé Colbert, Spindler & Keck.

Sa Majesté a agréé approuvé & ratifié le dt. Traité en la maniere qu'il est cy dessus transcrit & promet en foy & parole de Roi de garder

D d 3